

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
n° DEL261021/09

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Etaient représentés : PAOLI Franck par PAOLI Christian ; BARBONI Toussaint par Sébastien GUIDICELLI ; ELEGANTINI Muriel par DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; ANGELI Filippu Antone par ROCCHI André ; MURGIA Sandrine par FRATICELLI Jean-Jacques ; PIREDDA Albert par SALDANA Esteban.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Lisa FRANCISCI

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 28 octobre 2021

Convocation : 18 octobre 2021

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu de l'accroissement de l'activité d'entretien des bâtiments scolaires, il serait souhaitable de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial, créé initialement à temps non complet, par délibération du 28 janvier 2020, pour une durée de 22 heures par semaine, et de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet de 30 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle transforme au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20211026-DEL261021-09-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accéder à la proposition de Monsieur Le Maire,
- De modifier, à concurrence de 8 heures, le nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à l'emploi d'Adjoint Technique Territorial, créé par délibération susvisée en date du 28 janvier 2020.
- De substituer en conséquence, à l'emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 22 heures, un emploi à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 30 heures à compter du 1^{er} janvier 2022.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

